

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS / FL n° 2021. 049

Marmande le 12 juillet 2021

## Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 5 juillet 2021

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

-----

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 21

Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoint. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

-----

Séverine CHASTAING est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire dispose de onze pouvoirs, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire est heureux de retrouver l'ensemble des élus dans la salle du Conseil. Il y voit là un signe de retour à la normalité.

Il revient sur la montée du variant Delta plus contagieux, et donne les derniers chiffres concernant la crise sanitaire. Il appelle à la vigilance et à la vaccination

Il souligne que pour la place du marché c'est la fin du barriérage.  
Il remercie les élus qui ont très bien géré la halle du marché.

M. Le Maire rappelle que les élections ont eu lieu. Il remercie tous les agents et bénévoles. Malgré le caractère exceptionnel (à savoir deux élections en même temps), les élections se sont tenues de façon normale.  
Il remercie Gilles Masson et Aurélie Rousset et salue l'ensemble des candidats. La faible participation l'inquiète.

19h11 Arrivée de Pierre FEYRIT

Selon M. Le Maire que l'on se dise de droite ou de gauche il faut créer le débat pour que l'électeur puisse décider.

Selon lui, le débat est source de motivation. Le citoyen doit faire vivre la démocratie. Il pense qu'il est nécessaire que les concitoyens se mobilisent. Les prochaines élections sont les élections présidentielles.

Il rappelle que 60 % des votes se sont portés sur la majorité municipale.

Il félicite Sophie Borderie pour sa nomination de Présidente au Conseil Départemental. La ville est très honorée de la compter parmi ses élus.

Il connaît son éloignement du clientélisme. Il souligne qu'aucun territoire ne sera avec elle de seconde zone.

Il tient également à féliciter Maud Caruhel élue vice-présidente du Conseil Régional avec comme délégation l'économie sociale et solidaire.

Il souligne que ce n'est pas une vice-présidente par défaut. Alain Rousset s'entoure de personnes compétentes et il pense qu'il a fait le bon choix. Il considère que cela mettra de la fluidité dans les relations avec la Région.

Il souligne que notre ville est bien représentée au sein de ces deux collectivités. Il s'en félicite et ne manquera pas de les solliciter.

Il remercie Sophie Borderie pour sa nomination de vice-président avec une délégation à l'agriculture.

M. Le Maire rappelle que le weekend dernier avaient lieu les fêtes de Marmande. La date a été avancée. Ce fut une belle réussite, un franc succès malgré quelques débordements. Il demande aux responsables de bars d'être vigilants par rapport à la consommation d'alcool. Il remercie les Marmandais d'avoir répondu présents.

Il rappelle la vigilance sanitaire.

Il explique que c'est pour cela qu'il n'y aura pas de feu d'artifice pour le 14 juillet. Chaque année ce rassemblement compte entre 8 000 et 10 000 personnes et cela n'est pas possible dans le contexte actuel.

Un petit spectacle pyrotechnique sera programmé en septembre avec un passe sanitaire et une jauge.

M. Le Maire précise que le conseil municipal de ce jour est un conseil essentiellement technique.

Il propose une information sur la fibre pour voir ainsi où nous en sommes.

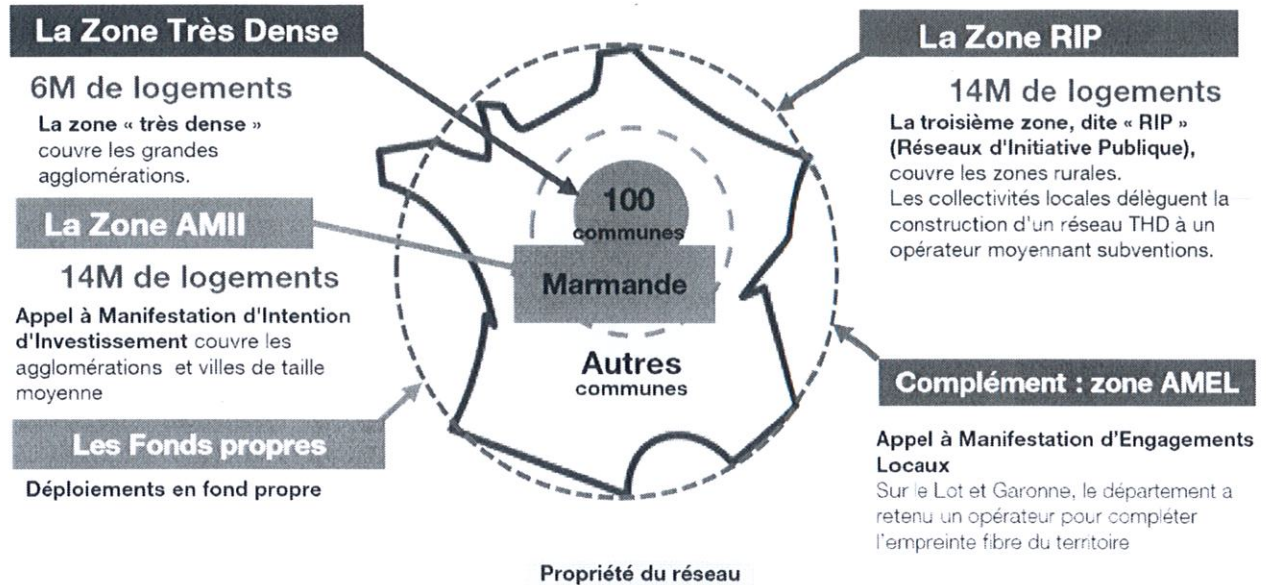
M. Stéphane Phelippeau (Directeur des relations avec les collectivités locales Dordogne et Lot-et-Garonne chez Orange) explique l'avancée de la fibre sur Marmande.

Il souligne que la fibre a été mise en place avec de fortes ambitions de l'Etat pour lutter contre la fracture numérique du territoire.

En 2020 un débit de 8Mbs/s ainsi que le déploiement de la 4G avaient été mis en place pour tous.

En 2022, est prévu le très haut débit pour tous soit 30 Mb/s...

## Les différents types de déploiement de la fibre en France



M.Phellipeau explique qu'il existe une réelle différence juridique entre le déploiement de la fibre et la gestion des opérateurs commerciaux.

Il précise qu'il existe différents types de raccordement à savoir :

- Raccordement aérien et souterrain
- Raccordement souterrain
- Raccordement aérien
- Raccordement en façade

Le déploiement se fait en chambres avec des armoires (point de mutualisation).

Chaque armoire permet le raccordement de 360 clients.

Selon la configuration de la zone, une « réserve » est gardée permettant de s'adapter aux évolutions.

Des contraintes d'implantation sont à noter :

- Proximité du réseau Orange existant
- A un emplacement sécurisé pour :
  - Les personnes
  - L'exploitant
- Intégration dans l'environnement pour :
  - Les riverains
  - Les ABF

Il précise qu'Orange a pour obligation le déploiement de de la fibre sur la totalité des logements. Orange devrait rattraper son retard et terminer en 2022 hors refus de tiers. Il souligne que certains propriétaires refusent une installation sur leur façade. Ils essaient de travailler avec la Préfecture, les collectivités pour remédier à ces refus.

Il explique que quand on souscrit un contrat pour la fibre c'est à l'opérateur privé de trouver une solution pas au client. L'opérateur a la responsabilité d'expliquer au client la non-faisabilité.

Orange répond aux collectivités pour les entreprises.

M. Le Maire demande s'il est possible de disposer d'un support à transmettre à l'ensemble des élus.

Il remercie M. Phelippeau pour sa présentation.

M. Le Maire propose de remonter le dossier du Pôle développement concernant l'**Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la SARL GR3 d'étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Marcellus et Couthures-sur-Garonne.**

M. Le Maire explique que le conseil municipal de Marmande est sollicité car cela concerne les communes à moins de 3 kms d'un ouvrage de cette nature.

Il s'est renseigné auprès des maires de Marcellus et de Couthures par rapport à leur position. Ils ont émis un avis favorable.

M. Rospar est en effet présent pour exposer les éléments du dossier au conseil municipal.

Cela correspond à une demande de la société GR3 pour exploiter les terrains situés immédiatement au nord de leur extraction en cours sur les communes de Marcellus et Couthures-sur-Garonne.

Il informe que du 28 juin au 30 juillet 2021 a lieu une enquête publique sur la demande d'autorisation environnement de la SARL GR3, dont le siège social est situé 1696 route de Lardan à Saint Martin Petit (47180) pour le projet d'extension d'une carrière alluvionnaire en eau sur le territoire des communes de MARCELLUS (47200) et COUTHURES-SUR-GARONNE (47180).

Un registre d'enquête a été déposé sur les communes de Jusix, Couthures-sur-Garonne, Sainte-Bazeille, Marmande, Gaujac, Montpouillan, Marcellus, Cocumont et Meilhan-sur-Garonne incluses dans le rayon d'affichage réglementaire de 3 km.

M. Rospar précise qu'il s'agit d'une continuité d'activité, sans augmentation de volume sur un site de 42 hectares.

M. Le Maire souhaite donner sa position qui est celle de draguer dans la Garonne. Il sait que cela est interdit. Il s'interroge « est-ce que l'on extrait chez nous pour aller construire sur Bordeaux ? » ce qu'il considérerait comme fort dommage. M. Rospar explique que tout reste à proximité. M. Le Maire souhaite savoir quel est l'impact pour les nappes et ce que pensent les associations militant contre les gravières.

C. Sorin s'interroge. Il demande combien de maisons sont concernées.

M. Rospars explique qu'une seule maison est concernée. Ces personnes restent.

Tout est « calé » en termes de nuisances (bruits, poussière...) Ils ont prévu de recréer des chemins de randonnées, la flore. Le côté affectif de la terre est à préserver. Les riverains sont satisfaits par l'aspect qu'ils n'avaient pas avant.

B. Bouliteau souhaite savoir si les camions n'abîment pas trop les routes.

M. Rospars explique qu'ils entretiennent les routes.

P. Feyrit a lu le rapport sur les transports. Il s'interroge quant à une éventuelle augmentation du trafic (nombre de passages de camions).

A. Le Bris s'interroge quant à l'impact sur les nappes phréatiques.

M. Rospars explique qu'il n'y a pas d'augmentation notable, et que cela ne comporte aucun de risque pour les nappes. Le seul souci pourrait être celui de déversement d'hydrocarbures qui pourrait polluer les nappes.

S. Chastaing intervient en termes de réhabilitation de friches, la Chambre d'Agriculture propose un travail sur l'ensemble du territoire Lot-et Garonne sur quels types de projets ?

P. Feyrit s'interroge sur l'avenir de ce site dans 29 ans, pourra-t-on s'y balader comme au lac de Beaupuy qui est une ancienne gravière ? Est-ce que les sites actuels sont ouverts à tout le monde ?

M. Rospars explique que sont prévus des chemins de randonnée. 850 mètres ont déjà été réalisés mais sont pour l'instant interdits à cause de l'extraction.

M. Le Maire souhaite savoir quand débiteront les travaux. M. Rospars pense fin 2022.

M. Le Maire conseille à tous d'aller aux portes ouvertes de la gravière.

Le conseil municipal prend acte du projet d'extension d'une carrière alluvionnaire en eau par la SARL GR3 sur le territoire des communes de Marcellus et Couthures-sur-Garonne et émet un avis favorable sur le projet d'extension.

Votants : 32 - Abstentions : 05 (CHASTAING Séverine, SORIN Christian, BOULITEAU Bernard, DUBRANA Didier, LE BRIS ALAIN) - Exprimés : 27 -  
Contre : 03 (FEYRIT Jean-Claude, FEYRIT Pierre, TARASCON Anne-Laure)  
Pour : 24 Dossier adopté à la majorité

#### **Dossier n°2 Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire (Annule et remplace les délibérations n°2020. E.02 et 2020.H.04)**

M. Le Maire explique que cela permet au Maire de demander des subventions à un niveau supérieur, fluidifier ainsi les dossiers.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°3 Décision modificative n° 1 du budget principal de la ville de Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°4 Décision modificative n° 1 du budget annexe de la Salle de Spectacles Comoedia de Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°5 Attribution de l'indemnité au receveur municipal**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n° 6 Adoption du Règlement budgétaire et financier de la Commune de Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°7 Fixation des durées d'amortissement des natures 21612 et 21622 : Biens historiques et culturels- nomenclature M57**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°8 Création d'une Autorisation de Programme/ Crédit de paiement 2021 - Requalification de la Place Clemenceau, des rues Charles de Gaulle, Abel Boyé et Palais**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°9 Création d'une Autorisation de Programme/ Crédit de paiement 2021 Requalification de l'Îlot Espiet**

V. Pérali s'interroge par rapport aux montants des travaux. Il y a pour elle une disproportion entre les travaux de la Place Clémenceau, la rue Abel Boyé, la rue du Palais et ceux de l'ilot Espiet.

Les travaux ont-ils été sous-estimés d'un côté ou l'ilot Espiet est-il très onéreux ?

M. Le Maire souligne que cette remarque est tout à fait justifiée. Ils ont repris les projets laissés par l'équipe précédente.

M. Milhac explique qu'un premier comité de pilotage a eu lieu pour fixer le cadre. Ils sont au commencement de ce chantier. Il partage clairement l'avis de V. Pérali malgré la participation de VGA pour la partie voirie. Ils vont travailler sur le plan de financement et également sur le projet auquel seront associés les conseils participatifs.

V. Pérali demande pourquoi leur faire approuver une somme précise à l'euro près.

M. Le Maire explique qu'il s'agit de la première tranche et qu'il faut engager une somme, une enveloppe qui sera consommée ou pas suivant les études. Mais pour financer les études des fonds sont nécessaires.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°10 Mise à disposition d'agents du service éducation de la commune de Marmande au profit d'ELIOR ENSEIGNEMENT pour assurer les missions d'agent de restauration**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°11 Modification du tableau des effectifs – création et suppression d'emplois**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°12 Création d'emploi – Conservatoire de Musique et danse**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° 13 Création de 8 emplois d'agents de sortie des écoles**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° 14 Création de 4 Emplois d'assistant d'enseignement artistique**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier n°15 Création d'un emploi en contrat d'apprentissage.**

M. Le Maire précise que ce contrat d'apprentissage concerne la plomberie. Il se félicite que les services techniques prennent des apprentis.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier n°16 Programme « Marmande Tranquillité » extension du réseau vidéo protection**

M. Calzavara intervient. Elle souligne que la majorité propose d'installer une caméra pour surveiller l'entrée de la Maison des Marmandais, où une agence postale a pris place.

Elle s'interroge :

« N'aurait-il pas fallu réfléchir aux règles de sécurité à mettre en place avant de donner son accord pour l'installation de cette agence postale où des échanges financiers ont lieu ? »

Du fait que la consultation citoyenne est un « docker » de la politique de la Majorité, elle souhaiterait savoir si la population marmandaise a été consultée et a accepté que ce lieu de convivialité devienne potentiellement un lieu dangereux.

Elle précise que la Majorité avait justifié la présence de cette agence au motif de la récupération de financements.

Elle souhaite savoir si cette caméra de surveillance extérieure avait été budgétisée et savoir ce qu'ils projettent de faire au sein de la Maison des Marmandais afin de séparer ces deux lieux.

Au départ ce lieu avait été conçu de façon à créer un accueil bienveillant et chaleureux. L'esthétique du lieu participait au projet et au respect des habitants qui le fréquentent. Pour elle, la majorité est en train de faire de ce lieu un centre social au rabais, avec une mise en danger du travail sur la parentalité, sur la citoyenneté, la laïcité, le vivre ensemble par la suppression de l'espace intime dédié à toutes ces actions.

Comment conserver un café habitants où la parole circule librement, là où d'autres personnes vont acheter des timbres.

Elle pense que l'installation d'une agence postale au sein de la Maison des Marmandais aurait mérité une véritable réflexion collective. Cette décision est à son avis un véritable non-sens.

Elle s'interroge. N'aurait-il pas été plus judicieux d'installer cette agence dans les anciens locaux de la poste de la Gravette et préserver ainsi les fonctions premières de la Maison des Marmandais à savoir la parentalité et la laïcité.

M. Le Maire entend les remarques de M. Calzavara mais de là à dire que la laïcité est menacée. Il explique qu'il s'agissait d'une opportunité de regroupement. Il souligne que le rôle du centre social reste le même.

A l'origine, le projet France Service devait être localisé à la Préfecture. Il trouvait cette idée d'installer cette maison France Service dans ce quartier judicieuse. Selon lui cela permet en effet à une population, un quartier mis de côté d'avoir un point de service, essayer ainsi d'amener, identifier une population nouvelle qui nécessite un accompagnement social alors qu'elle ne serait pas venue spontanément. Il ne s'agit pas de dénaturer le centre social et ce qu'il apporte mais au contraire le développer. Il réfléchit aux problèmes de locaux. Il explique qu'ils ont fait le pari d'avoir un contact plus large pour le centre social.

M. Calzavara souligne que la majorité aurait pu consulter la population et précise qu'il n'y a plus assez de place, plus d'intimité.

M. Le Maire explique qu'ils essaient de remédier à cela.

Votants : 32 - Abstentions : 06 (CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

### **Dossier n°17 Grille Tarifaire du Théâtre Comoedia (Saison 2021-2022)**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°18 Convention entre la ville de Marmande et la société Unendliche Studio / année 2021**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°19 Modification du tarif du livre « Reflets d'histoire »**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°20 Réduction de 20 % sur tarifs adultes et danse (hors Chad) sur les inscriptions 2020-2021**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° 21 Subvention exceptionnelle au Club Automobile Marmandais**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° 22 Gratuité domaine public - Marmande en Fête 2021**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°23 Attribution de subventions aux associations relevant du secteur animations pour l'année 2021**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°24 Conventions de partenariat entre la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération dans le cadre de la compétence Enfance 2021-2023**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°25 Convention de mise à disposition d'un AESH Mme Michèle DUTRIEUX, entre le DASEN de Lot et Garonne et la commune de Marmande.**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°26 Convention portant sur l'organisation d'un Accueil de Jeunes de 14-17 ans à Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°27 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité mis en place par la Ville de Marmande pour l'année scolaire 2021/2022**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité



**Dossier n°28 Avenants à des conventions de partenariat dans le cadre du contrat de ville de Val de Garonne Agglomération.**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°29 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2021**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°30 Location des fourreaux de communication électronique à Orange SA**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°31 Transfert de propriété immeuble 2 rue des Clairs Logis, cadastré section EM n° 11**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° 32 Acquisition de la parcelle EN n° 181 sise 12 rue Charles Baudelaire appartenant à Monsieur BARRÈRE**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°33 Création de tarif Occupation du Domaine Public**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Décisions :**

- ♦ Décision n° 2021.077 – 07.05.2021 - Vente fourgon Renault Trafic
- ♦ Décision n° 2021.078 – 07.05.2021 - Vente véhicule Renault 4L
- ♦ Décision n° 2021.079 – 07.05.2021 - Vente fourgon Renault Master
- ♦ Décision n° 2021.080 – 07.05.2021 - Vente tracteur agricole Ford
- ♦ Décision n° 2021.081 – 07.05.2021 - LES SIMPLES SACRES Fête des Fleurs et des Saveurs 2021
- ♦ Décision n° 2021.082 – 07.05.2021 - Ô JARDIN DES KAMIS Fête des Fleurs et des Saveurs 2021
- ♦ Décision n° 2021.083 – 07.05.2021 - SEEM Fête des Fleurs et des Saveurs 2021
- ♦ Décision n° 2021.084 – 07.05.2021 - RÉSIDENCE - ASSOCIATION LES Z'ARTS DE GARONNE
- ♦ Décision n° 2021.085 – 11.05.2021 - Mise à disposition du Stade Michelin à la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine
- ♦ Décision n° 2021.086 – 11.05.2021 - Clôture de la régie d'avances : Service culturel
- ♦ Décision n° 2021.087 – 17.05.2021 - RÉSIDENCE - ASSOCIATION LE BRUIT DES OMBRES
- ♦ Décision n° 2021.088 – 18.05.2021 - Mise à disposition gratuite de la salle Damouran Square de Verdun au profit de l'union locale CGT « Aéro LISI CREUZET »
- ♦ Décision n° 2021.089 – 20.05.2021 - RÉSIDENCE - ASSOCIATION LES Z'ARTS DE GARONNE
- ♦ Décision n° 2021.090 – 20.05.2021 - Rencontre-dédicace animée Par Alain Parailous
- ♦ Décision n° 2021.091 – 21.05.2021 - Convention de location de logements municipaux en faveur de l'Union sportive Marmandaise (USM)
- ♦ Décision n° 2021.092 – 21.05.2021 - Concert de Loula B au Musée Marzelles dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées
- ♦ Décision n° 2021.093 – 25.05.2021 - Mise à disposition gratuite des locaux du Conservatoire Maurice-Ravel
- ♦ Décision n° 2021.094 – 28.05.2021 - Mise en lumière – spectacle du jardin du cloître Rendez-vous aux jardins
- ♦ Décision n° 2021.095 – 01.06.2021 - Convention d'occupation de locaux pour le service Eau et Assainissement entre la Commune de Marmande et Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2021.096 – 01.06.2021 - Convention de location d'un logement municipal à l'Ecole Lolya à titre précaire en faveur de Monsieur Issa IDRISSE
- ♦ Décision n° 2021.097 – 03.06.2021 - Animation estivale – spectacles Marionnettes
- ♦ Décision n° 2021.098 – 04.06.2021 - 2018M02A – Maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de la rue Charles de Gaulle et de la Place Clémenceau
- ♦ Décision n° 2021.099 – 04.06.2021 - Exposition d'Art Contemporain en partenariat avec le Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA au Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2021.100 – 07.06.2021 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Monia LYORIT (Annule et remplace la décision 2021.011)
- ♦ Décision n° 2021.101 – 08.06.2021 - Théâtre chez l'habitant « Côté cour, côté jardin »
- ♦ Décision n° 2021.102 – 08.06.2021 - Prêt de matériel
- ♦ Décision n° 2021.103 – 08.06.2021 - Exposition Hors les murs en partenariat avec SNCF Gares & Connexions
- ♦ Décision n° 2021.104 – 10.06.2021 - Contrat de maintenance climatisation entretien et assistance sur les installations avec la société AXIMA REFRIGERATION France
- ♦ Décision n° 2021.105 – 10.06.2021 - FREDERIC LIGNIER EVENEMENTS Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.106 – 10.06.2021 - ASSOCIATION POPUL'ARTS Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.107 – 10.06.2021 - ASSOCIATION LADIES JAZZ Marmande en Fête 2021

- ♦ Décision n° 2021.108 – 11.06.201 - Atelier « Table Mash-up »
- ♦ Décision n° 2021.109 – 11.06.2021 - Convention de location de deux bureaux à la Maison des Associations sis 18 Boulevard R Fourcade au profit de Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2021.110 – 11.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 15 juillet 2021 Association Pool Prod - 80's Cover Club
- ♦ Décision n° 2021.111 – 11.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 22 juillet 2021 – Association Korsoi – Ava Corsica
- ♦ Décision n° 2021.112 – 11.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 08 juillet 2021 – Association MUSIKATOU
- ♦ Décision n° 2021.113 – 11.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 19 août 2021 – Association Fabrika Pulsion - Garçons la note
- ♦ Décision n° 2021.114 – 14.06.2021 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenant n°2 lot n° 2 Marche 2018M35M.
- ♦ Décision n° 2021.115 – 14.06.2021 - Marchés et avenants pour le mois d'Avril 2021
- ♦ Décision n° 2021.116 – 14.06.2021 - Renouvellement de la location d'un ensemble immobilier sis 93, rue Robert Creuzet à l'Association SOS Mamans Enfants
- ♦ Décision n° 2021.117 – 17.06.2021 - Tarifs Conservatoire année scolaire 2021-2022
- ♦ Décision n° 2021.118 – 18.06.2021 - Convention de partenariat entre la Médiathèque Albert Camus et le CCAS
- ♦ Décision n° 2021.119 – 18.06.2021 - Contrat de maintenance mise sous pli
- ♦ Décision n° 2021.120 – 18.06.2021 - Convention de mise à disposition de locaux dans le Bâtiment A du Square de Verdun au profit du CCAS de Marmande et de l'Association « Les Aînés du Foyer Constantin »
- ♦ Décision n° 2021.121 – 18.06.2021 - BANDA 7 Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.122 – 18.06.2021 - Prestation Projection Ciné Drive Association En Voiture Ciné
- ♦ Décision n° 2021.123 – 18.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 19 août 2021 Groupe Los Reyes Del Swing
- ♦ Décision n° 2021.124 – 18.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 26 août 2021 Association RAICES FLAMENCAS
- ♦ Décision n° 2021.125 - 18.06.2021 - MEU BRASIL Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.126 – 18.06.2021 – BATUPAGAÏ Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.127 – 18.06.2021 -GET 7 BRASS BAND Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.128 – 18.06.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 29 juillet 2021 Groupe TOLKIA
- ♦ Décision n° 2021.129 – 18.06.2021 - Ô JARDIN DES KAMIS Fête des Fleurs et des Saveurs 2021 (Annule et remplace décision n° 2021.082)
- ♦ Décision n° 2021.130 – 18.06.2021 - SEEM Fête des Fleurs et des Saveurs 2021 (Annule et remplace la décision n°2021.083)
- ♦ Décision n° 2021.131 – 18.06.2021 - Animation estivale – spectacles Marionnettes (Annule et remplace la décision n°2021.097)
- ♦ Décision n° 2021.132 - 18.06.2021 - Marché 2021M36M Rénovation de la cour de l'école élémentaire de Labrunie
- ♦ Décision n° 2021.133 – 21.06.2021 - RÉSIDENCE - ASSOCIATION LES Z'ARTS DE GARONNE
- ♦ Décision n° 2021.134 – 21.06.2021 - CULTURE D'ÉTÉ- ASSOCIATION ORGANIC ORCHESTRA « ONIRI 2070 »
- ♦ Décision n° 2021.135 – 21.06.2021 - Convention de mise à disposition de locaux dans le Bâtiment A du Square de Verdun au profit du CCAS de Marmande et de l'Association « Bien vieillir Aquitaine »
- ♦ Décision n° 2021.136 – 21.06.2021 - Exposition Maison Arc en Ciel
- ♦ Décision n° 2021.137 – 21.06.2021 - Exposition AFEPT
- ♦ Décision n° 2021.138 – 21.06.2021 - Festival Le Bleu du Ciel
- ♦ Décision n° 2021.139 – 24.06.2021 - L'association La Cocarde BANDAS 33 Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.140 – 24.06.2021 - Association BRASS DU VENT Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.141 – 24.06.2021 - Association BANDA LES DALTON'S Marmande en Fête 2021

- ♦ Décision n° 2021.142 -24.06.2021 - Association LOUS ASTIAOUS Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.143 – 28.06.2021 - Location d'un logement municipal à l'Ecole LABRUNIE à Monsieur Pascal GUYON, professeur des Ecoles
- ♦ Décision n° 2021.144 – 28.06.2021 - CHANTIER Jeunes Prêts de Mini Bus

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 20 heures 45.

Le Secrétaire de séance,  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande,  
Joël HOCQUELET

